

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE**

**Du 05 octobre 2017 à 20 h 30 à la salle des fêtes
route de Saint Mammès à Moret sur Loing - 77250 Moret-Loing-et-Orvanne**

Étaient présents : Véronique ALLPORT, Jacques BEL, Michel BENARD, Hervé BÉRARD, Maryse BERLINGER, Claude BETORZ, Patrick BILLARD, Anne BIRO, Bruno BOURASSIN, Stéphane BOUTROUX, Xavier BOZEC, Patrick BRISSON, Claire BUREAU, Bruno CHEMINEAU, Marc COUTAN, Fatima DIAS, Céline DUBIEF, Christine EL RODY, Fabrice ETTORI, Valérie EPIKMEN, Jean-Philippe FONTUGNE, Valérie FOSSAY, Michel FOURNIER, Elisabeth GEIGER-CHAUVET, Anne GRAU, Marielle GUIDOUX, Michel HAMON, Catherine HERICHER, Bénédicte HIPPEAU, Hervé JOCHMANS, Robert LAGORGETTE, Didier LIMOGES, Lionel LOEUILLLOT, Olivier LUSSON, David MAAZA, Serge MAISONNIAL, Christine MALLAIS, Patrick MALIDOR, Pascal MAROTTE, François MERCEY, Véronique MOLIN, Catherine PARADIS, Jean-Claude PELLETIER, François PETETIN, Michel PIMET, Michel PIRO, Philippe PRETRE, Mireille ROOS, Yvette ROUSSEAU, Lucie SCHNYDER-LIMOGES, Patrick SEPTIERS, Anne-Lise SERVAIS, Françoise TANTET, Patricia THALAMY.

Étaient absents, représentés :

Alain BLANT, représenté par Pascal MAROTTE
Marie DUCLAU, représentée par Catherine PARADIS
Alain GIRAULT, représenté par Anne GRAU
Pascal HATTIER, représenté par Maryse BERLINGER
Patrick LANCELIN, représenté par Bruno BOURASSIN
Cedrix LE TOUCHE, représenté par Lucie SCHNYDER-LIMOGES
Luc PERISSET, représenté par Bénédicte HIPPEAU
Michel PERROT, représenté par Patrick SEPTIERS
Jean-François PINARD, représenté par Michel BENARD
Jacques PIQUEREZ, représenté par Lionel LOEUILLLOT
Christian RECOING, représenté par Jacques BEL
Maud VERGER-MARCHAND, représentée par Philippe PRETRE
Fabienne VERNEL-WESOLOWSKI, représentée par Yvette ROUSSEAU
Jean-Patrick ZUBALOF, représenté par Mireille ROOS

Étaient absents :

Mélanie CORNABÉ, Sonya DA ROCHA, Ana-Maria DOMINGUES, Dominique JACQUOT, Henri JOSEPH, Magali KOCHANNEK, Maguelonne LENORMAND.

Formant la majorité des membres en exercice.

Assistaient également à la réunion : Madame POTIER, Messieurs COLAS et TESSOT.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée la désignation de Madame ROUSSEAU en qualité de secrétaire de séance. La proposition est acceptée à l'unanimité.

INFORMATIONS – COMMUNICATIONS

Travaux :

- ✓ L'extension du gymnase de Moret-sur-Loing est en cours.
- ✓ Pour la piscine de MSL, une réunion est prévue le 19 octobre pour choisir l'architecte. L'ouverture de celle-ci est prévue à l'été 2019.
- ✓ Les travaux de l'aménagement du Pôle Gare Moret /Veneux-Les Sablons s'achèvent. L'ouverture est programmée le 02 novembre.
- ✓ Les travaux de la gare routière du côté de Veneux-Les Sablons débuteront au mois de novembre.
- ✓ Les travaux de voirie de la rue Pasteur sur Veneux-Les Sablons, sont en cours.
- ✓ La première pierre de la Médiathèque et du pôle santé a été posée le 25 septembre.

- ✓ La restauration de l'église de Moret-sur-Loing se poursuit jusqu'à fin décembre

Urbanisme : Plan Local d'Urbanisme

- ✓ Des réunions de préparation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ont démarré.
Le diagnostic est exposé dans chaque commune déléguée.

Administratif :

- ✓ L'organigramme des services municipaux de la commune nouvelle a été mis en place depuis septembre (joint au dossier du conseil).

Jeunesse :

- ✓ La rentrée scolaire pour environ 1 000 élèves, répartis sur 9 écoles, s'est bien déroulée.
Leur accueil au sein des différents services de l'enfance nécessite la présence quotidienne de 90 agents municipaux.
- ✓ Les élections du CMJ ont eu lieu le 19 septembre et les jeunes conseillers municipaux ont été installés le 27 septembre.
- ✓ La Commission des Affaires Scolaires de l'Enfance se réunira le 19 octobre.

Culture et Patrimoine :

- ✓ Les journées du patrimoine ont eu lieu les 16 et 17 septembre.
- ✓ Première grande manifestation de Moret-Loing-et-Orvanne avec le Festival des 2 Rives : Monsieur SEPTIERS tient à féliciter et remercier tous les intervenants notamment Madame BIRO et Monsieur BEL pour le succès de la manifestation et les efforts déployés face aux difficultés rencontrées tant au niveau organisationnel qu'au niveau sécuritaire.

Veneux-les Sablons :

- ✓ L'association Couture créative présentera les puces des couturières à la salle polyvalente le 8 octobre de 10 heures à 17 heures.
- ✓ Le 13 octobre à 20 heures sera organisé un loto par le Football club de Moret/Veneux.
- ✓ A la bibliothèque municipale se tiendra un café lecture le 14 octobre à 11 heures et une animation attrape rêve le 11 octobre à 17 heures.
- ✓ Le 14 octobre se déroulera au jardin des Noues, à partir de 21 heures, une sortie nocturne dans le cadre de la manifestation nationale du Jour et de la Nuit, activité pilotée par Monsieur Alain BLANT.
- ✓ Une braderie de vêtements est organisée par le Secours Catholique les 14 et 15 octobre.
- ✓ Le 15 octobre aura lieu la randonnée en VTT « La Malmontagne », organisée par l'Union Sportive de Cyclisme.
- ✓ Dans le cadre de la semaine bleue, le CCAS expose à la bibliothèque une série de photos sur le thème « souvenir de Veneux ».

Écuellles :

- ✓ Le Forum des Associations s'est déroulé comme les autres années, dans la salle Jean Mermoz, en même temps que les forums des autres communes de MLO.
- ✓ La fête Foraine de la Saint Rémi s'est tenue le week-end dernier sur la place de l'église.
- ✓ Le 6 octobre, un « Café des Parents » est organisé par le service culturel de la Communauté de Communes à la Bibliothèque d'Écuellles.
- ✓ Le week-end prochain, 2 manifestations importantes :
Le salon de la Broderie organisé par le club de Loisirs de l'ADSCE, à la salle Jean Mermoz, le 7 et le 8 octobre avec un vernissage le samedi à 18h30.
Et la « Cartwheel Party », une compétition internationale de Free Style en Kayak, organisée à la même date par la section Canoë –Kayak de l'ADSCE, et qui se déroulera sur le Loing.
- ✓ Le week-end suivant, une soirée dansante sera organisée le samedi 14 octobre par la section Danse de salon de l'ADSCE.
- ✓ Le dimanche 15 octobre, aura lieu le Repas d'Automne du Club de l'Amitié.
- ✓ Le samedi 21 octobre, il y aura une représentation d'une pièce de théâtre jouée par la Compagnie Montignonne.
- ✓ Une soirée musicale sera organisée au profit du Secours Populaire le 2 décembre prochain, avec la participation de l'association Atoucafé.

Moret-sur-Loing :

- ✓ La journée des associations a eu un franc succès.
- ✓ Monsieur SEPTIERS souligne la forte affluence touristique sur la commune déléguée de Moret-sur-Loing et la nécessité de sécuriser la baignade dans le Loing.
- ✓ Le vélo route du département et de la région, entre l'écluse de Moret-sur-Loing et celle de Saint-Mammès, est terminé.
- ✓ Le permis de construire pour l'extension de la maison de retraite Arthur Vernes à Moret-sur-Loing a été déposé.
- ✓ Le musée Sisley en plein air a été inauguré le 17 septembre.
- ✓ Le weekend du 23 et 24 septembre a eu lieu la fête 1900.
- ✓ Prochainement, se dérouleront les 20 ans de la Confrérie du sucre d'orge et le Festival de l'Humour.

Communauté de Communes :

- ✓ Une convention territoriale globale entre la Communauté de Communes (la première en Seine-et-Marne) et la CAF a été mise en place afin de globaliser les financements de la CAF sur l'ensemble des activités de la Communauté de Communes au niveau de la petite enfance, de la jeunesse et du social.
- ✓ Construction d'un bâtiment centre social n° 2 à Villemer dont l'achèvement des travaux est prévu pour la fin de l'année.

Décisions :

Les décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire depuis le 30 juin 2017 sont les suivantes :

| | | |
|---------|------------|---|
| 22-2017 | 15/06/2017 | Décision portant attribution du marché de travaux Extension du gymnase - Moret |
| 23-2017 | 22/06/2017 | Décision portant attribution du marché d'assainissement - Veneux les Sablons |
| 24-2017 | 22/06/2017 | Décision portant sur le versement du F.S.L. (Fonds de Solidarité Logement) |
| 25-2017 | 24/07/2017 | Décision portant sur la révision du loyer de M. MOLLARET |
| 26-2017 | 30/07/2017 | Décision portant sur la réalisation d'un emprunt de 1 495 000 € entre la commune et la Caisse d'Epargne Ile de France |
| 27-2017 | 25/08/2017 | Décision portant sur le legs de dix-neuf toiles de Monsieur Qin Guodong à la commune déléguée de Moret-sur-Loing |
| 28-2017 | 30/08/2017 | Décision portant sur l'approbation de l'avenant n°1 relatif au marché d'entretien des locaux communaux et des vitres - Lot 1 entretien des locaux communaux |
| 29-2017 | 26/09/2017 | Décision portant sur la mise en place de nouveaux tarifs d'occupation du domaine public sur la commune déléguée d'Ecuelles |

ORDRE DU JOUR

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 27 & 30 JUIN 2017

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver les procès-verbaux des séances des Conseils Municipaux des 27 & 30 juin 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les procès-verbaux des séances des Conseils Municipaux des 27 & 30 juin 2017.

2- INDEMNITE DE FONCTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir accorder l'indemnité de fonction de Conseiller municipal délégué au sein de la commune nouvelle à M. Fabrice ETTORI en matière d'accessibilité des ERP, de voirie et de gestion de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ DECIDE d'allouer, au sein de la commune nouvelle, avec effet au 1^{er} novembre 2017, une indemnité de fonction de Conseiller Municipal Délégué à M. Fabrice ETTORI, qui a la délégation à l'accessibilité des ERP, de la voirie et la gestion de la CCAPH (Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées)
- ✓ DECIDE de fixer le montant mensuel à 95 € soit 2,4544 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, étant entendu que cette indemnité entre dans le montant de l'enveloppe globale maximale autorisée,

ONT VOTE :

Pour : 60

Contre : 2 (Madame GRAU, Monsieur GIRAULT)

Abstentions : 6 (Mesdames ALLPORT, EL RODY, EPIKMEN, Messieurs LUSSON, MAISONNIAL, PIMET)

3- MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCMSL

Lors de sa séance du 26 juin 2017, le Conseil Communautaire a adopté à la majorité la modification de ses statuts portant sur les dispositions suivantes :

- ✓ Compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2018 issue de la loi NOTRe : gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).
- ✓ Composition de la commune nouvelle Moret-Loing-et-Orvanne

- ✓ Suppression de l'équipement « base-ball » à Villemer

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing (CCMSL).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing (CCMSL) au 1^{er} janvier 2018.

4 – CREATION D'UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

Madame ROOS présente le mémoire suivant :

Dans le cadre de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), il convient de prévoir la création d'un site patrimonial remarquable pour la commune de Moret-Loing-et-Orvanne.

Ce nouveau régime de protection qui devra se coordonner avec le prochain plan local d'urbanisme (PLU) succède aux trois dispositifs existants (ZPPAUP, AVAP, secteur sauvegardé).

Ce nouveau régime de protection nécessite une collaboration entre la collectivité et les services de l'Etat « Les Bâtiments de France » et doit concilier les enjeux de protection et de sauvegarde avec les enjeux de modernisation et de réhabilitation des centres historiques.

-----Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit d'une demande de l'Etat qui concerne une dizaine de villes de Seine-et-Marne. Cela permettra d'assurer une meilleure transparence et cohérence dans les décisions d'urbanisme prises dans le centre historique de Moret-sur-Loing.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à bien vouloir l'autoriser à lancer une consultation pour retenir un cabinet spécialisé qui élaborera le SPR qui pourra être complété par un périmètre délimité des abords(PDA) remplaçant le périmètre de protection modifié (PPM)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ DECIDE la création d'un site patrimonial remarquable (SPR) sur la commune de Moret-Loing-et-Orvanne
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une consultation pour retenir un bureau d'études en vue d'accompagner la collectivité dans la mise en place de cette procédure « site patrimonial remarquable »,
- ✓ DIT que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du SPR seront inscrits au budget des exercices concernés au chapitre 20 de la section investissement.
- ✓ SOLLICITE dans le cadre de l'étude auprès des partenaires comme la Direction Régionale des Affaires Culturelles DRAC, toutes les participations ou subventions possibles dans le cadre de cette procédure.

-----Monsieur Mercey souhaite connaître le coût estimé de cette étude.

-----Monsieur Septiers répond qu'il n'est pas encore connu puisque la consultation n'est pas encore lancée.

5 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) POUR CREATION D'UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à bien vouloir délibérer afin de l'autoriser à demander une subvention à la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite le concours financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 50 % dans le cadre de la création d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) sur la commune de Moret-Loing-et-Orvanne et autorise Monsieur Le Maire à déposer les demandes de subventions correspondantes et à signer tous les documents s'y rapportant.

6 – APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DELEGUEE DE VENEUX-LES SABLONS

Monsieur Michel BENARD expose que la commune de Veneux-Les Sablons a lancé en décembre 2014, l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, les plans d'occupation des sols étant caducs à compter du 27 mars 2017. Depuis cette date, la commune déléguée de Veneux-Les sablons est régie par le règlement national d'urbanisme (RNU).

Ce projet de PLU a fait l'objet de 14 réunions de travail de la commission de suivi dont 4 réunions avec les personnes publiques associées, le 18 mars 2016, le 7 juin 2016, le 7 juillet 2016 et 4 septembre 2017 et 3 réunions publiques ont eu lieu les 20 et 27 juin 2015 et le 11 juin 2016.

Un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a été présenté et débattu en conseil municipal du 09 février 2016.

Le 8 octobre 2016, le conseil municipal a arrêté le projet de règlement du PLU, du zonage et de la concertation préalable.

Ce dernier a été envoyé aux personnes publiques associées pour avis et a été soumis à enquête publique du 17 mai au 17 juin 2017. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 7 juillet 2017 avec un avis favorable en indiquant la nécessité d'apporter les corrections et compléments requis par les personnes publiques associées (PPA) et de prendre en compte les avis concernant les observations du public au nombre de 30.

Le rapport du commissaire enquêteur a été transmis au Tribunal Administratif de Melun et au Préfet de Seine-et-Marne. Aucune remarque n'a été observée.

Enfin, le conseil communal de la commune déléguée de Veneux-Les Sablons s'est réuni le 18 septembre 2017 et a rendu un avis favorable.

Le plan local d'urbanisme proposé au vote des élus prend en compte les demandes du commissaire enquêteur et la commune répond dans un tableau annexé au projet de délibération à toutes les observations du public et des personnes publiques associées.

La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département, elle sera exécutoire un mois après sa transmission au Préfet.

Monsieur Michel Bénard, rappelle que dans le cadre d'une zone de pôle gare, la commune est tenue d'accroître sa capacité d'accueil de population d'environ 10%. Il précise que sur l'ensemble du territoire, la commune a opté pour le R+2 comblés non aménageables. Sur toute la zone commerçante de la commune déléguée avenue de Fontainebleau, il est proposé d'éviter la transformation des commerces en habitation.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Veneux-Les Sablons.

-----Monsieur MERCEY s'interroge sur le label Eco quartier et la nécessité de conserver la zone UBa.

-----Monsieur BENARD explique qu'un des critères pour l'obtention du label ne pourra pas être respecté sur la commune de Veneux. Il s'agit d'un critère concernant le logement intermédiaire ce dernier n'étant plus financé par les services de l'Etat. En ce qui concerne la zone UBa celle-ci est maintenue afin de permettre les constructions d'une hauteur supérieure à R+2.

-----Madame EPIKMEN demande les conséquences de la non obtention du label Eco quartier.

-----Monsieur BENARD répond : aucune.

-----Monsieur SEPTIERS félicite l'équipe de Veneux pour la conduite exemplaire des travaux menés pour la réalisation du PLU qui se termine aujourd'hui avec une adoption avec simplement une voix contre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune déléguée de Veneux-Les Sablons.

ONT VOTE :

Pour : 67

Contre : 1 (Monsieur MERCEY)

Abstentions : 0

7 – DENOMINATION DE RUES SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE VENEUX-LES SABLONS

Suite à la présentation du dossier par Monsieur BENARD, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la dénomination de deux nouvelles rues dans le futur éco-quartier, situé à proximité du stade municipal Thierry Roquette, ainsi que sur la dénomination d'une nouvelle rue dans le futur lotissement des Bois Grillots sur la commune déléguée de Veneux-Les Sablons.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de dénommer les deux nouvelles rues de l'Eco-quartier du nom de François Mitterrand et de Simone Veil et de dénommer la nouvelle allée du lotissement des Bois Grillots du nom de Jean Monnet.

ONT VOTE :

Pour : 61

Contre : 7 (Mesdames ALLPORT, EL RODY, EPIKMEN, Messieurs LUSSON, MAISONNIAL, MERCEY, PIMET)

Abstentions : 0

8 – DENOMINATION D'UNE RUE SUR LA COMMUNE DELEGUEE D'EPISY

Monsieur BILLARD explique qu'une petite rue perpendiculaire à la Grande rue (depuis son intersection avec la rue des Closeaux) au chemin du Canal n'a jamais eu de nom. Il propose que cette voie soit dénommée « Passage des écuries aux ânes ».

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur la dénomination suggérée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénommer « Passage des écuries aux ânes » cette petite rue.

9 – DENOMINATION D'UNE ALLEE SUR LA COMMUNE DELEGUEE D'ECUELLES

Monsieur FONTUGNE informe que le résultat de la consultation de la population, réalisée le 15 septembre dernier afin trouver le nom de la voie donnant accès aux 25 logements récemment construits par la société MDH, route de Montarlot, est « allée Saint-Lazare ». Cette appellation fait référence à un ancien hameau d'Ecuelles où se situait une léproserie du nom de Saint Lazare.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur la dénomination de « allée Saint-Lazare ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénommer « allée Saint Lazare » la voie d'accès au programme de 25 logements situés route de Montarlot.

10 – CHOIX DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION DU MOULIN PROVENCHER

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le lancement d'une procédure de DSP (Délégation de Service Public) pour l'exploitation du Moulin Provencher commune déléguée de Moret-sur-Loing.

La gestion des chambres d'hôtes du Moulin Provencher avait fait l'objet d'une convention avec le syndicat des Maisons du Bornage initialement prévue sur 12 ans qui a été résiliée en fin d'année 2016.

Il convient donc de prévoir la gestion future de ce site sachant que la commune de Moret-Loing-et-Orvanne ne dispose pas des compétences en interne ni du personnel nécessaire pour gérer ce type d'établissement. Le choix d'une procédure de délégation de service public a été retenu et a reçu un avis favorable de la commission consultative des services publics le 15 juin dernier et du comité technique le 7 juillet dernier.

La gestion déléguée favorise l'optimisation des coûts de service et incite le délégataire à rechercher un meilleur taux d'occupation de la structure. La durée de contrat serait de 8 ans à compter de la notification.

Le délégataire remettra chaque année un rapport annuel d'exploitation, le compte-rendu financier, les justificatifs de paiement et tout document nécessaire à la commune pour exercer son contrôle de gestion du service.

-----*Madame EPIKMEN s'inquiète de la création de chambres d'hôtes dans une zone inondable car le rôle d'un élu est de prévenir des risques.*

-----*Monsieur SEPTIERS précise que des chambres ont toujours existé dans ce Moulin et comme dans toutes les maisons soumises au risque d'inondation. Il est clair que les chambres ne seront pas louées en cas d'inondation.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, demande au Maire de bien vouloir engager la procédure de délégation de service public d'exploitation du site du Moulin Provencher pour une durée de 8 ans à partir du 1^{er} avril 2018.

ONT VOTE :

Pour : 62

Contre : 6 (Mesdames ALLPORT, EL RODY, EPIKMEN, Messieurs LUSSON, MAISONNIAL, PIMET)

Abstentions : 0

11 – TAXE D'HABITATION : ABATTEMENT GENERAL A LA BASE DE 15%

Les habitants des communes déléguées de Moret-sur-Loing, Ecuelles, Episy et Montarlot bénéficient d'un abattement général à la base de 15 % sur la Taxe d'Habitation.

Monsieur le Maire propose donc de délibérer sur la reconduction de ce dispositif sur la commune de Moret-Loing-et-Orvanne et ainsi en faire bénéficier les habitants de la commune déléguée de Veneux-Les Sablons.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instituer un abattement général à la base de 15 % sur la Taxe d'Habitation.

-----*Monsieur SEPTIERS rappelle que cette baisse résulte des accords pris à l'entrée de Veneux-les Sablons dans la commune nouvelle et cela entrainera une baisse d'impôt importante pour les habitants de Veneux-les Sablons.*

12 – CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR

Des titres émis à l'encontre d'un administré entre 2013 et 2015 pour un total de 2 918.44€ n'ont jamais pu être recouvrés, malgré les relances et les procédures effectuées par le Trésor Public.

A la demande de Monsieur le Trésorier et suite à l'avis de la commission de surendettement d'effacer les dettes dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel, Monsieur le Maire propose d'annuler les titres de recettes désignés ci-dessous et de les imputer sur le compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget 2017 :

- Titre n° 2013-T-167 de 179,40 €
- Titre n° 2013-T-486 de 310,50 €
- Titre n° 2013-T-553 de 306,96 €
- Titre n° 2013-T-644 de 276,00 €
- Titre n° 2013-T-663 de 66,55 €
- Titre n° 2014-T-63 de 35,20 €
- Titre n° 2014-T-94 de 2,50 €
- Titre n° 2014-T-140 de 144,24 €
- Titre n° 2014-T-160 de 66,20 €
- Titre n° 2014-T-294 de 167,04 €
- Titre n° 2014-T-305 de 73,54 €
- Titre n° 2004-T-478 de 119,72 €
- Titre n° 2014-T-499 de 281,88 €
- Titre n° 2014-T-598 de 12,77 €
- Titre n° 2014-T-672 de 292,32 €
- Titre n° 2015-T-250 de 181,52 €
- Titre n° 2015-T-550 de 160,60 €
- Titre n° 2015-T-902 de 241,50 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'annuler les titres susvisés pour un montant de 2 918,44 €

13 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR LA REHABILITATION DE 4 SALLES MUNICIPALES ET DE LA ROUE DU MOULIN GRACIOT

Afin de solliciter une subvention dans le cadre de travaux de réhabilitation de 4 salles municipales et de réhabilitation de la roue du Moulin Graciot auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- D'approuver l'Avant-Projet pour les travaux de réhabilitation de 4 salles municipales et de réhabilitation de la roue du Moulin Graciot,
- D'arrêter le montant prévisionnel total des dépenses à la somme de :
 - 1- Réhabilitation de 4 salles municipales : 608 000 € HT
 - 2- Réhabilitation de la roue du Moulin Graciot : 38 960 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOLLICITE auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et auprès de tout organisme susceptible d'apporter un soutien financier à cette opération, les subventions d'un montant le plus élevé possible pour les travaux de :
 - 1- Réhabilitation de 4 salles municipales
 - 2- Réhabilitation de la roue du Moulin Graciot
- APPROUVE l'Avant-Projet pour les travaux de réhabilitation de 4 salles municipales et de réhabilitation de la roue du Moulin Graciot,
- ARRETE le montant prévisionnel total des dépenses à la somme de :
 - 1- Réhabilitation de 4 salles municipales : 608 000 € HT
 - 2- Réhabilitation de la roue du Moulin Graciot : 38 960 € HT

14 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE France POUR LA REHABILITATION DE LA ROUE DU MOULIN GRACIOT

Afin de solliciter une subvention dans le cadre de travaux de réhabilitation de la roue du Moulin Graciot auprès du Conseil Régional d'Ile de France, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- D'approuver l'Avant-Projet pour les travaux de réhabilitation de la roue du Moulin Graciot,
- D'arrêter le montant prévisionnel total des dépenses à la somme de :
 - 1- réhabilitation de la roue du Moulin Graciot : 38 960 € HT

- D'autoriser, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, un adjoint, à réaliser toutes les démarches nécessaires afin de déposer au nom de la commune toute autorisation d'urbanisme concernant ces travaux, et à signer toutes les pièces s'y rapportant,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE auprès du Conseil Régional d'Île de France et auprès de tout organisme susceptible d'apporter un soutien financier à cette opération, les subventions d'un montant le plus élevé possible pour les travaux de :
 - 1- Réhabilitation de la roue du Moulin Graciot,
- APPROUVE l'Avant-Projet pour les travaux de réhabilitation de la roue du Moulin Graciot,
- ARRETE le montant prévisionnel total des dépenses à la somme de :
 - 1- Réhabilitation de la roue du Moulin Graciot : 38 960 € HT

15 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE VENEUX LES SABLONS

Monsieur BENARD explique la nécessité d'adopter une décision modificative portant sur le budget assainissement afin de prévoir les crédits suffisants en recettes et en dépenses pour financer le démarrage des travaux d'extension et de restructuration des réseaux d'assainissement rue Maurice Martin, rue Jacques Madeleine, allée des Ventes Nadon, rue du Viaduc, chemin du Passeur à Veneux-Les Sablons ainsi que la création d'un bassin de stockage restitution chemin du Port.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette décision modificative du budget assainissement de la ville de Veneux-Les Sablons.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative comme suit :

En section investissement Dépenses

| Libellé | BP 2017 | DM1 | BP 2017 après DM1 |
|---|-------------------|-----------------------|---------------------|
| 21311 Constructions bâtiments d'exploitations | 329 937,41 | 0,00 | 329 937,41 |
| 21532 Réseaux d'exploitation | 0,00 | + 3 000 000,00 | 3 000 000,00 |
| Total chapitre 21 | 329 937,41 | + 3 000 000,00 | 3 329 937,41 |
| 1641 Emprunt | 78 616,00 | 0,00 | 78 616,00 |
| 1391 Subvention équipement | 14 059,57 | 0,00 | 14 059,57 |
| Total section dépense investissement | 422 612,98 | + 3 000 000,00 | 3 422 612,98 |

En section investissement Recettes

| Libellé | BP 2017 | DM1 | BP 2017 après DM1 |
|---|-------------------|-----------------------|---------------------|
| 1641 Emprunt | 0,00 | + 3 000 000 | 3 000 000,00 |
| 001 Excédent investissement reporté | 133 527,49 | 0,00 | 133 527,49 |
| 021 Virement section exploitation | 169 224,10 | 0,00 | 169 224,10 |
| 28151 Immobilisation | 119 861,39 | 0,00 | 119 861,39 |
| Total section recette investissement | 422 612,98 | + 3 000 000,00 | 3 422 612,98 |

- Dit que la section d'investissement du budget assainissement s'équilibre en dépenses et recettes à 3 422 612,98 €,

16 – AVENANT N°3 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF A L'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE VENEUX-LES SABLONS

Monsieur Bénard expose que dans le cadre des travaux d'assainissement de la commune déléguée de Veneux-Les Sablons, il conviendrait de rédiger un troisième avenant portant sur des modifications à caractère technique en cours d'exécution. Les opérations Puits Rosay, Chemin du Lavoir, Pierre Morin sont supprimées et remplacées par les opérations d'extension du réseau d'assainissement collectif des rues Maurice Martin, Viaduc, Passeur, J Madeleine, Allée des Ventes Nadon.

Cet avenant n'a pas de conséquence financière, le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre est toujours de 218 200 € HT soit 260 967,20 € TTC.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver l'avenant n°3 dont le contenu est tel que présenté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'avenant n°3 avec la société Egis Eau portant sur la modification des opérations prévues initialement au programme de travaux de restructuration du réseau de la commune déléguée de Veneux-Les Sablons.

ONT VOTE :

Pour : 67
 Contre : 0
 Abstention : 1 (Monsieur MERCEY)

17 – DISSOLUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT ANNEXE M49

Il est prévu que le budget Assainissement soit transféré au 1er janvier 2018 au SiDASS.

Afin de procéder à ce transfert de compétence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver la dissolution du Budget Annexe M49 Assainissement et qu'après le vote du Compte Administratif 2017, les soldes soient transférés au Budget M14 puis au budget du SiDASS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le transfert de compétence assainissement au SiDASS à compter du 1er janvier 2018, décide de la dissolution du Budget Annexe M49 Assainissement et qu'après le vote du Compte Administratif 2017, les soldes soient transférés au Budget M14 puis au budget du SiDASS.

Mme SCHNYDER-LIMOGES, intéressée, ne prend pas part au vote de la dissolution du budget annexe M49 assainissement.

18 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE (AESN) POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS EN DOMAINE PRIVE

Monsieur BENARD explique que des travaux d'extension des réseaux collectifs d'assainissement sur la commune déléguée de Veneux-Les Sablons vont débuter début novembre. Ces travaux concernent les rues Maurice Martin, Jacques Madeleine et Vente Nadon. A la réception des travaux, les particuliers riverains ont deux ans pour se raccorder au réseau d'assainissement collectif (code de la santé publique).

Une mission de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet d'études Test Ingénierie est en cours pour un montant de 14 860 € HT soit 17 832 € TTC. Cette mission porte sur la mise en conformité des branchements en domaine privé. Cela va concerner au total 35 particuliers.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie finance à hauteur de 50 % du HT la mission de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à faire une demande de subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention de 50% du montant HT de la maîtrise d'œuvre relative à la mise en conformité des branchements en domaine privé.

19 – PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR A LA MUTUELLE

Madame BUREAU expose le mémoire suivant :

Les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 prévoient que les Collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

La participation est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires et actifs. Ainsi, les contrats et règlements en matière de santé remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires et les actifs, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues issues du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 sont éligibles à cette participation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver, dans le domaine de la santé, la participation au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire, pour un montant mensuel de 30 € par agent, à compter du 1er janvier 2018, qui a déjà recueilli un avis favorable du Comité Technique lors de la séance du 07 juillet 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide, dans le domaine de la santé, de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire, pour un montant mensuel de 30 euros par agent, à compter du 1er janvier 2018.

20 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame BUREAU explique que considérant qu'il y a lieu de prévoir une modification du tableau des effectifs du personnel communal en raison des mouvements intervenus explicités comme ci-après :

- Départs à la retraite de :
 - 1 agent de maîtrise principal à temps complet
 - 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 adjoint technique à temps complet

- 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Décès de :
 - 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Modification du seuil de recrutement des agents à temps non complet de :
 - 1 adjoint technique de 7h52
- Fins de CDD suite aux démissions pour départ à l'étranger et reprise d'étude de :
 - 2 adjoints d'animation à temps complet
- Disponibilité pour convenances personnelles de :
 - 1 adjoint d'animation de 8h00
- Disparition du dispositif « emploi d'avenir » de :
 - 3 emplois d'avenir à temps complet
 - 1 emploi d'avenir de 26h00
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à 25h00 suite à l'extinction des emplois d'avenir
- Mutation vers le CCAS de :
 - 1 rédacteur à temps complet
- Détachement de longue durée de :
 - 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Augmentation du temps de travail de :
 - 1 adjoint technique de 28h00 passées à 35h00
 - 1 adjoint technique de 17h51 passées à 21h12
 - 1 adjoint d'animation de 27h45 passées à 28h00

Ainsi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver les modifications, du tableau des effectifs, détaillées comme ci-après :

| Suppression | | | Création | | |
|------------------|--|------------------|------------------|---------------------|------------------|
| Nombre de postes | Grade | Durée de Travail | Nombre de postes | Grade | Durée de Travail |
| 1 | Agent de maîtrise principal | 35 h 00 | | | |
| 1 | Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | 35 h 00 | | | |
| 1 | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | 35 h 00 | | | |
| 1 | Adjoint technique | 35 h 00 | | | |
| 1 | Adjoint technique | 28 h 00 | | | |
| 1 | Adjoint technique | 17 h 51 | | | |
| 1 | Adjoint technique | 07 h 52 | | | |
| 1 | Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe | 35 h 00 | | | |
| 2 | Adjoint d'animation | 35 h 00 | | | |
| 1 | Adjoint d'animation | 27 h 45 | 1 | Adjoint d'animation | 28 h 00 |
| 1 | Adjoint d'animation | 08 h 00 | | | |
| 3 | Emplois d'avenir | 35 h 00 | | | |
| 1 | Emploi d'avenir | 26 h 00 | 1 | Adjoint d'animation | 25 h 00 |
| 1 | Rédacteur | 35 h 00 | | | |
| 1 | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe | 35 h 00 | | | |

-----Madame ALLPORT souhaite connaître les missions d'un rédacteur au sein d'un CCAS.

-----Madame BUREAU précise que rédacteur est un grade et non une fonction.

-----Monsieur SEPTIERS complète que les missions de l'agent sont les mêmes missions administratives et comptables que celles occupées précédemment. Seul change l'entité de l'employeur qui dorénavant est le CCAS en lieu et place de la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la modification du tableau des effectifs comme susvisée.

21 – APPROBATION DU PLAN DE FORMATION 2017

Madame BUREAU rappelle que comme chaque année, il est nécessaire de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de l'article 7 de la loi du 12 juillet 1984, modifié par l'article 7 de la loi du 19 février 2007, détermine le programme d'actions de formations prévues en application 1°, 2°, 3° de l'article 1.

L'instrument, mais surtout la démarche qu'il représente, doit en effet :

- ✓ Assurer la cohérence entre les orientations générales de la collectivité en matière de formation et gestion des ressources humaines et les souhaits individuels des agents ;
- ✓ Prévoir les actions retenues au titre du compte personnel d'activités (CPA) ;
- ✓ Prendre en compte les formations d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement ;
- ✓ Les préparations aux concours et examens, ainsi que les dispositifs tels que le bilan de compétence, la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou la reconnaissance de l'expérience professionnelle.

Le plan de formation est d'abord, dans sa méthode d'élaboration et dans son contenu, l'affaire de chaque collectivité territoriale pour laquelle il peut être :

- ✓ Un levier de développement des compétences internes ;
- ✓ Un outil de dialogue social.

La formation permet de maintenir ou de parvenir à une adéquation entre les agents, leurs emplois et les besoins du service. Elle a également pour objet de contribuer à l'évolution des services selon les demandes des administrés.

Les coûts de formation seront pris en charge par la commune lorsqu'ils ne font pas déjà l'objet d'un financement dans le cadre du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir délibérer pour adopter le plan de formation 2017 du personnel communal, qui a recueilli un avis favorable du Comité Technique lors de la séance du 22 septembre 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de formation pour l'année 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.

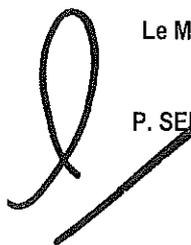
La secrétaire,

Y. ROUSSEAU



Le Maire,

P. SEPTIERS



P. SEPTIERS

